

## UN REGARD SUR LA CRIMINALITE DANS LES ETATS EX-COMMUNISTES EUROPEENS

**Jerzy Jasiński**

Ce titre, peut-être quelque peu surprenant, d'un article dans une revue scientifique est justifié. Il est appelé, en effet, à souligner le caractère personnel du texte qui est précisément un regard, l'expression de l'opinion personnelle de l'auteur. Opinion établie à partir de lectures scientifiques, ou d'entretiens ne prétendant pas à ce rang avec de nombreux spécialistes de divers pays, et aussi à partir de réflexions et observations propres de l'auteur.

Il est nécessaire de délimiter nettement - comme dans notre titre - le territoire concerné par ce texte, car il existe toujours des pays excommunistes (voire communistes) hors de l'Europe, or la spécificité de leur situation et de la délinquance qu'ils connaissent, exigerait une réflexion à part.

Dans cet article j'essaie de présenter la délinquance dans notre région de l'Europe, juxtaposée à la délinquance dans les pays ouest-européens, et de prendre parti sur la question de l'impétueuse croissance de la délinquance dans notre pays, fait universellement signalé et souligné. Mais les commentaires le concernant induisent en erreur et obscurcissent l'état réel des choses, ils le dissimulent plutôt que n'indiquent la principale menace que la délinquance représente pour la société.

### **1. Les Etats en période de transformation**

Dans les publications ouest-européennes l'on admet, en règle générale, que les Etats excommunistes de l'Europe centrale et orientale, se trouvent dans la voie des transformations (m *transition*), ce qui rend pertinemment l'essentiel de la situation dans ces pays. Car, bien que toutes les sociétés connaissent des transformations, on peut distinguer dans leur existence des époques où ces transformations s'opèrent lentement, souvent d'une façon même peu visible pour un observateur extérieur, et des périodes où elles se précipitent et affectent la vie en profondeur, au point qu'il devient clair qu'à leur suite, la société changerait totalement d'aspect. Les Etats excommunistes changent justement à nos yeux rapidement et profondément.

Si l'on était invité à énumérer les trois principaux terrains de ces transformations, il conviendrait de mentionner avant tout la transition de l'état de dépendance politique à celui de l'indépendance de l'Etat; le passage de l'autoritarisme politique, économique,

social et idéologique au régime démocratique, ne prétendant pas à une aussi vaste domination du gouvernement sur la société; le passage de l'économie centralement planifiée à l'économie de marché. Ces transformations sont étroitement liées entre elles, mais chacune se déroule à un rythme qui lui est propre. Les deux premières sont les plus avancées dans la majorité des pays de notre région, encore qu'elles ne soient achevées dans quelques-uns seulement. Le processus qui s'est avéré le plus difficile, et en même temps le plus criminel, c'était l'instauration de l'économie du marché.

Néanmoins, il faut souligner que des éléments criminogènes étaient présents dans les deux premiers processus susmentionnés. Il suffit de citer quelques exemples, car ces processus sont déjà très avancés, du moins en Pologne.

Un élément important de l'édification de la souveraineté des Etats de l'Europe centrale consistait à aboutir à l'évacuation des troupes soviétiques de leurs territoires. Comme on s'en souvient, ce processus se déroulait progressivement, au cours de négociations onéreuses, comportant des concessions toujours nouvelles, et sans qu'il fût possible de contrôler ce qui se passait dans les bases pratiquement exterritoriales de ces troupes. Or il s'y passait beaucoup de choses, entre autres organisation et réalisation de la contrebande sur une grande échelle, et du trafic illégal d'armes, pratiqué aussi à l'échelle individuelle. Encore maintenant se font sentir les répercussions de cette activité. L'une des conditions du recouvrement d'une réelle indépendance consistait à sortir de la zone du rouble, sans quoi il aurait été difficile de participer à l'économie mondiale. C'est ce qui a occasionné des abus liés aux exportations fictives, réglées en roubles (et aussi en marks de l'Allemagne de l'Est), portant sur des milliards.

L'abandon des formes autoritaires d'exercice du pouvoir a précédé, ce qui est essentiel ici, la délivrance de la société du contrôle omniprésent de l'Etat, et a ouvert de vastes possibilités. Ainsi ont été créées, sur la base des entreprises d'Etat, des sociétés qui exploitaient celles-ci, en s'appropriant leurs recettes, mais sans prendre en charge leurs obligations; des sociétés chargées de services au profit des entreprises nationales, et notamment de la vente des marchandises fabriquées par ces entreprises dont elles s'approprièrent le bénéfice; enfin la pratique d'amener l'entreprise au bord de la faillite pour ensuite l'acheter à vil prix et la «remettre sur pied». Tout ceci se passait sous la protection de l'appareil toujours totalitaire de l'Etat et du parti (communiste), garantissant l'impunité de fait aux personnes liées à ce procédé, bien que les dispositions du droit pénal eussent été manifestement violées.

Mais c'est plus tard que la criminalité économique a connu un épanouissement, en relation avec le processus de transition vers l'économie du marché libre.

## **2. L'héritage commun des pays de l'Europe centrale et orientale**

La question se pose de savoir si, malgré les immenses différences connues qui séparent les différents Etats de notre région, on peut parler conjointement de la criminalité qui y sévit. Car malgré la diversité de l'état des choses au départ du processus de transformations, malgré les différences culturelles, le degré inégal du développement

économique, la composition nationale et ethnique variée, le degré d'athéisation et les genres de confessions différents, les différences de la structure politique de l'Etat (unitaire ou fédératif) ou des traditions juridiques, et malgré beaucoup d'autres caractéristiques qui font leur diversité, il y a assez d'éléments qui ont toujours uni et continuent à unir ces Etats.

Sans remonter dans un passé plus ou moins éloigné, et en nous bornant à quelques dernières dizaines d'années, il faut mentionner avant tout la dépendance d'un centre étatico-politique unique (sauf quelques exceptions, c'est-à-dire la Yougoslavie qui - comme on pouvait constater ces dernières années - constituait elle-même un tel centre, et l'Albanie, phénomène à part). Ensuite, le mode plus ou moins totalitaire d'exercice du pouvoir, faisant des citoyens des sujets soumis à l'Etat. Mentionnons encore les méthodes spécifiques de recrutement et de sélection des élites, l'énorme importance des organes de police (notamment de la police politique) dans la vie sociale, la domination d'une seule idéologie dans la vie politique, sociale et culturelle, la subordination de l'économie à l'Etat. Cette liste pourrait être plus longue, mais même sa version abrégée suffit pour rappeler quelles diverses forces puissantes et s'assistant mutuellement, concentrées autour du pouvoir (centralisation des décisions) avaient formé la société des Etats qui se trouvent dans la voie des transformations. C'est en raison de l'influence exercée par ces forces que, malgré les différences de forme et d'intensité, l'image générale de la criminalité est suffisamment similaire pour qu'on puisse en donner une caractéristique globale.

### 3. Dimension de la criminalité révélée

Les changements dans la dimension globale de la criminalité dans les pays de l'Europe centrale et orientale ne peuvent être présentés d'une façon synthétique sans multiples simplifications. Et c'est en connaissance de cause que nous avons admis les coefficients moyens généraux dans les années 1986-1989 pour les juxtaposer ensuite aux mêmes coefficients des années 1991-1994 (Table 3.1). Les coefficients moyens sont nécessaires pour éliminer, ou du moins pour réduire les fluctuations incidentes dans les dimensions de la criminalité révélée, et si l'on omet l'an 1990, c'est pour obtenir une image plus contrastée de la dimension globale de la criminalité révélée «avant» et «dans la première phase des transformations». Les données provenant des pays ouest-européens sont présentées de la même façon par le souci justement de respecter cette similitude formelle (Table 3.2).

Précisons que les chiffres qui figurent dans ces tables ne servent pas à comparer les dimensions de la criminalité révélée dans divers pays. De plus, il faut souligner que les comparaisons faites avec tant d'entêtement avant tout par les journalistes - malheureusement pas seulement par eux - n'ont pas de sens. Risquerait-on d'affirmer, à partir de ces données, que les pays de l'Europe occidentale à criminalité la plus élevée sont l'Ecosse, et ensuite, successivement, la Belgique, la Suède et le Danemark? Que la criminalité dans ces pays serait de 3-5 fois supérieure à celle notée en

Grèce ou à Malte par exemple? Serait-il vrai que dans les années 80, la criminalité dans les pays européens, nés après la désintégration de l'URSS, était plusieurs fois inférieure à celle connue en Slovaquie ou en Hongrie? Que la criminalité en Russie, même dans la première moitié des années 90, serait inférieure à celle notée en Hongrie, Slovénie, Pologne ou Slovaquie par exemple? Bref, en s'appuyant sur les données de ce genre, on ne saurait même ranger les pays selon les dimensions de la criminalité y constatée, ou les regrouper selon le niveau «élevé», «moyen» ou «bas» de la criminalité.

Table 3.1

**Coefficients des infractions enregistrées par la police**  
(Pays de l'Europe centrale et orientale)\*

Pays	1986-1999	1991-1994	Taux de croissance**
Bulgarie	663	1762	2,66
Estonie	885	2487	2,81
Hongrie	1843	4071	3,21
Lettonie	912	1897	2,08
Lituanie	638	1476	2,31
Macédoine	828 <sup>a</sup>	972	1,17
Pologne	1367	2282	1,67
Slovaquie	879 <sup>b</sup>	2243	2,55
Slovénie	1911	2307	1,17
Yougoslavie (Nouvelle)	1174	1355	1,15
Pays de la CEI (Communauté des Etats indépendants)			
Arménie	219	336	1,53
Azerbaïdjan	212	256	1,21
Biélorussie	540	909	1,68
Kazakhstan	667 <sup>c</sup>	1146	1,72
Moldavie	677 <sup>d</sup>	2033	3,00
Russie	920	1752	1,90
Ukraine	513	959	1,87

\* Moyenne d'infractions par 100.000 habitants.

\*\* Ce chiffre indique de combien la valeur moyenne du coefficient dans les années 1991-1994 est supérieure à la moyenne des années 1986-1989.

<sup>a</sup> 1992-1994; <sup>b</sup> 1989; <sup>c</sup> 1991-1993; <sup>d</sup> 1991-1992.

## UN REGARD SUR LA CRIMINALITÉ DANS LES ÉTATS EX-COMMUNISTES

Table 3.2

### Coefficients des infractions enregistrées par la police (Etats de l'Europe occidentale)\*

Etat	1986	1991-1994	Taux de croissance**
Autriche	5 315	6 207	1,17
Belgique	13 843 <sup>a</sup>	15 473	1,12
Danemark	10 290	10 379	1,01
Finlande	6 218	2 082	1,14
France	5 759	6 207	1,10
Italie	3 805	4 835	1,27
Malte	1 860	2 063	1,11
Norvège	4 811	5 282	1,10
RFA	7 141	7711	1,08
Suède	11 482	11 786	1,03
Suisse	4 709	4 861	1,03
<b>Royaume Uni:</b>			
Angleterre et Pays de Galles	7 600	10 540	1,39
Irlande du Nord	3 875	4 084	1,06
Ecosse	16 831	19 636	1,17

\* V. Table 1.1.

\*\* V. Table

1.1.

Quand on regarde les données sur la dimension de la criminalité révélée, provenant des statistiques policières, il faut toujours se rappeler que ces chiffres ne traduisent pas seulement le nombre d'infractions mais, avant tout, la disposition des citoyens à informer la police des infractions commises à leur préjudice. Par ailleurs, elles sont affectées par la limite adoptée par le droit en vigueur entre les infractions notées dans ces statistiques et les contraventions qui n'y figurent pas. Chaque Etat fixe cette limite à son gré, et c'est le facteur qui décide au plus haut degré combien de violations du droit de moindre importance se trouveraient parmi les actes défendus par la loi, enregistrés par la police, et, par conséquent, quel serait le nombre total de ces actes. Il ne faut pas en conclure que ces données sont sans valeur. Tout au contraire, sauf quelques réserves, elles permettent de suivre les changements dans la dimension de la criminalité, mais dans chaque pays séparément. Ce qui est à éviter, ce sont les comparaisons entre Etats.

Une question à part est la possibilité de comparer, dans chaque pays séparément, les données des années 80 et celles de 90. Mais si elles ne suscitent pas de réserves quand il s'agit des pays de l'Europe occidentale, une grande prudence est requise dans le cas des pays de notre région. C'est dû à la spécificité des statistiques policières dans les pays dirigés par les communistes.

La police (milice) dans ces pays avait des obligations tant en ce qui concerne la poursuite que la prévention des infractions. Les succès des poursuites étaient mesurés à l'aide du coefficient dit de révélation, soit le nombre des infractions - dont les auteurs ont été identifiés - présenté sous la forme du pourcentage du total des infractions enregistrées. Quant au succès des mesures préventives, il était mesuré au nombre peu élevé et décroissant des infractions enregistrées. Pour faciliter la réalisation de chacune de ces missions on diminuait le nombre des infractions enregistrées ou, au mieux, on qualifiait certaines infractions comme socialement moins dangereuses (par exemple les brigandages de moindre importance, qualifiés de menus vols). Mais ce n'est qu'une partie de la vérité, celle qu'on pourrait appeler mécanisme organisationnel, favorisant l'abaissement artificiel du niveau de la criminalité connue des organes de poursuite.

Mais il est encore une autre partie, même plus importante, à savoir le mécanisme idéologique régissant cet abaissement, lié à la politisation du problème de criminalité. Les autorités considéraient le niveau de la criminalité comme un témoignage de la supériorité du régime socialiste sur le système capitaliste, ce qui, à leur avis, devait se traduire par la baisse de la criminalité. Et si la réalité était autre, on cessait de publier les statistiques concernées (p.ex. en URSS), on les falsifiait ou manipulait (dans tous les pays du «bloc»). Ceci a revêtu des formes grotesques dans l'ancienne RDA, où dès que les données en question étaient rendues secrètes, on construisait des théories appelées à justifier la curieuse idée selon laquelle bien que la criminalité ne baisse pas et même augmente un peu, en réalité elle baisse.

Ayant à l'esprit toutes ces réserves, que peut-on dire cependant de positif sur la dynamique de la criminalité révélée dans les Etats européens? Tout d'abord, on remarquera que, dans la seconde moitié des années 80 et la première des années 90, la criminalité a augmenté dans tous les Etats, encore que, dans certains, notamment au Danemark (0,01%) et en Suède (0,03%), cette augmentation soit symbolique. Parmi les pays ouest-européens la plus haute croissance a été observée en Angleterre et dans le Pays de Galles (39%) et en Italie (27%), dans les autres pays de cette région elle n'a pas dépassé 20, voire quelques pour cent.

Il en a été autrement dans les pays de l'Europe centrale et orientale, où la criminalité révélée a doublé voire triplé. Il y a eu des exceptions à cette règle générale, qui ont eu dans la majorité des cas un caractère spécial. Le plus faible accroissement a eu lieu dans les pays impliqués dans la guerre qui se déroulait dans leur voisinage (Nouvelle Yougoslavie), ou directement engagés dans les hostilités (Arménie, Azerbaïdjan). C'est un phénomène compréhensible et bien décrit. Sur les territoires qui sont théâtre de guerre et à leur arrière, le travail des organes civils de poursuite s'affaiblit ou même s'atrophie. Qui plus est, dans les pays mêlés à la guerre sont appelés sous les drapeaux ou s'engagent comme volontaires des jeunes gens qui représentent le groupe le plus

dangereux de délinquants. Du moment où ils ne font plus partie de la population civile, baisse naturellement la criminalité poursuivie par les organes civils. Le cas de Slovaquie et de République tchèque est spécial, le niveau de criminalité dans ces pays est traditionnellement bas par rapport aux autres pays de la région.

La dynamique générale de la criminalité dans les pays en période de transformations constitutionnelles présente encore d'autres caractéristiques que les données de la table 1.1. ne reflètent pas.

D'abord, l'accroissement de la criminalité révélée, là où il a été observé, s'est produit par à-coups. On le rattache généralement aux transformations constitutionnelles, ce qui est certainement juste, mais il semble que la dimension de l'accroissement provoquée par ces transformations soit démesurément surestimée. Les transformations concernées ont touché l'Etat et la société, sans omettre la police, qui, subitement, a cessé de subir les pressions visant à lui faire réduire, dans les statistiques, le niveau de la criminalité, et qui ne voyait plus d'intérêt à ce procédé. Un enregistrement honnête des infractions signalées aux organes de poursuite devait nécessairement faire augmenter leur nombre de plusieurs dizaines d'unités pour cent.

Cette opinion s'écarte de la conviction largement répandue que sur la Pologne, et aussi, entre autres, sur la République tchèque, la Slovaquie ou la Hongrie déferle une vague de criminalité ordinaire. Or la dimension réelle ou révélée a peu d'influence sur cette conviction. Une influence bien plus sensible est exercée par l'image de la criminalité telle qu'elle est donnée par les mass media, ainsi que par l'information et les opinions sur la criminalité et ses manifestations, échangées entre les gens dans leurs contacts directs. Sous le régime communiste, la criminalité était totalement absente des mass media, et les rares mentions qui en étaient faites soulignaient avant tout l'efficacité de la milice, grâce à laquelle le délinquant était vite arrêté et rapidement puni. La suppression ou une limitation sensible de la censure, ainsi que l'apparition de la presse à scandales ont abouti à une vaste exploitation des informations sur les infractions commises. Dès qu'il s'est avéré que c'était un procédé lucratif, les informations de ce genre se sont encore multipliées. Le contraste avec la situation ancienne (plus exactement - récente) a essentiellement contribué à l'enracinement de la conviction sur les grandes et croissantes dimensions de la criminalité. L'appréhension du risque d'être victime ne cesse d'augmenter, en dépit de l'état réel des choses qui ne le justifie pas.

De plus, dans certains pays post-communistes, on observe ces dernières années une décroissance de la criminalité enregistrée (Hongrie, Lituanie, Lettonie, Slovaquie, Slovaquie, Russie, Moldavie et, dans une certaine mesure, Pologne). Comment expliquer ce phénomène?

De prime abord on ne veut pas y croire, et l'on soupçonne le retour aux anciennes pratiques d'«embellissement» de l'image de la criminalité par la police. Au lieu de céder aux pressions d'«en haut» comme autrefois, la police commence, sur sa propre initiative, à faire en sorte que la dimension de la criminalité révélée concorde avec ses possibilités opérationnelles, et, aussi, avec les objectifs immédiats à atteindre. Cette dernière tendance semble être confirmée par les fluctuations de la dimension de la criminalité en Pologne: celle-ci augmentait quand le Ministère de l'Intérieur exigeait des

ressources budgétaires plus élevées pour la police, et une fois qu'il obtenait gain de cause, elle diminuait rapidement.

Cependant, c'est un phénomène qui demande une réflexion approfondie. Les pays de notre région, ou du moins certains d'entre eux, commencent à atteindre, à mesure que progressent les transformations constitutionnelles, un niveau de stabilité déterminé. Pourquoi cette stabilité ne pourrait-elle pas se traduire aussi par une baisse progressive de la criminalité? Pour vérifier cette hypothèse, il faut connaître les données recueillies d'une manière indépendante des activités des organes de poursuites. On peut obtenir ces données par le biais de l'utilisation des techniques de sondage de l'opinion publique, pour s'informer si l'échantillon, prélevé par le tirage au sort sur la population totale du pays, compte des victimes d'infractions déterminées, pendant une période déterminée, par exemple en un an. Dans les pays de notre région, les enquêtes de cette sorte ont commencé au début des années 90 (auparavant elles portaient seulement sur des groupes choisis de la population), et les résultats n'en sont pas encore pleinement connus. On connaît seulement les résultats d'Estonie et de Pologne, concernant le début et le milieu des années 90. Dans ces deux pays a dominé la tendance à la décroissance de la criminalité, et en même temps les gens se sont montrés un peu moins disposés à dénoncer à la police les infractions commises. Ceci inciterait à croire que la décroissance observée de la criminalité révélée peut être une répercussion d'une baisse réelle de celle-ci. Peut-il en être pareillement dans les autres pays où l'on observe la décroissance de la criminalité révélée? Les résultats précités montrent que cette hypothèse n'est pas à exclure.

#### **4. Les Etats à criminalité moindre ou à criminalité plus élevée**

Parmi les criminologues, notamment ceux de l'Europe occidentale, il en est toujours qui sont convaincus que la criminalité dans les pays post-communistes - bien qu'elle ait sensiblement augmenté depuis les transformations connues - est toujours inférieure à celle des pays européens occidentaux. Cette opinion, c'est sans doute un reflet de l'ancienne propagande communiste, selon laquelle l'un des succès sociaux du régime socialiste, à côté de la liquidation (en réalité la dissimulation) du chômage, c'était entre autres, le taux bas de la criminalité. Voyons comment les choses se présentent en réalité.

Selon l'opinion bien établie dans la littérature criminologique, le nombre d'homicides peut être considéré comme l'indice de la criminalité accompagnée de violence, voire peut-être de la criminalité ordinaire en général. On sait que l'homicide est le crime dont la police est le mieux informée, et qu'il est aussi régulièrement révélé dans les statistiques par la police. Parmi les informations sur toutes les infractions, l'information sur l'homicide est la plus proche de la réalité (à côté peut-être de l'information sur les vols de voitures). En tout cas il en est certainement ainsi en temps de paix dans la démocratie. On parle évidemment d'homicides commis, car il n'est pas bien clair qu'est-ce qu'on entend par «tentative d'homicide» dans les différents pays. Suivant le pays, ce terme englobe certainement des comportements très divers. Comment expliquer autre-

ment le fait que, parmi toutes les infractions qualifiées, en 1994, comme homicides, les tentatives d'homicide représenteraient en Lettonie 7%, en Pologne 24%, en Croatie 60% et en Suède 81 %?

Table 4 1

**Coefficients d'homicides commis\***  
(Pays de l'Europe centrale et orientale)

Etat	1991-1994
Bulgarie <sup>a</sup>	5,1
Croatie <sup>b</sup>	3,8
Estonie	15,1
Hongrie	3,0
Lettonie	11,4
Lituanie <sup>b</sup>	6,4
Macédoine <sup>c</sup>	1,9
Pologne <sup>c</sup>	2,4
République Tchèque <sup>c</sup>	1,9
Etat	1991-1994
Slovaquie <sup>e</sup>	2,0
Slovénie	1,9
Etats CEI	
Arménie	6,1
Azerbaïdjan	6,5
Biélorussie <sup>d</sup>	5,1
Géorgie <sup>f</sup>	9,9
Kazakhstan <sup>d</sup>	10,0
Moldavie <sup>d</sup>	18,0
Russie <sup>f</sup>	14,5
Ukraine	6,7

\* Moyenne d'homicides par 100.000 habitants.

<sup>a</sup> 1991-1993; <sup>b</sup> 1993-1994; <sup>c</sup> 1993; <sup>d</sup> 1991-1992; <sup>e</sup> 1994; <sup>f</sup> 1991-1992, 1994.

Table 4.2

**Coefficients d'homicides commis\***  
(Etats de l'Europe occidentale)

Etat	1991-1994
Allemagne (Rép. Fed.) <sup>a,d</sup>	1,7
Autriche	1,2
Belgique <sup>a</sup>	1,5
Chypre (partie grecque) <sup>a</sup>	1,4
Danemark	1,4
Espagne <sup>a</sup>	1,1
Finlande	0,7
France	2,4
Grèce	1,4
Irlande <sup>b</sup>	1,0
Etat	1991-1994
Italie	2,6
Malte <sup>a</sup>	1,7
Norvège <sup>b</sup>	1,0
Pays-Bas <sup>b</sup>	1,6
Portugal	3,0
Suède	1,9
Suisse	1,3
<b>Royaume Uni:</b>	
Angleterre et Pays de Galles <sup>c</sup>	1,3
Ecosse <sup>d</sup>	1,1
Irlande du Nord <sup>a</sup>	5,2

\* Moyenne d'homicides par 100.000 habitants.

<sup>a</sup> 1993-1994; <sup>b</sup> 1991-1993; <sup>c</sup> 1992; <sup>d</sup> 1990-1991.

Les données des tables 4.1 et 4.2, de quoi témoignent-elles? D'abord elles montrent que, dans la majorité des pays ouest-européens, le niveau des homicides est assez semblable. Si on laisse de côté l'Irlande du Nord qu'il serait difficile de qualifier, au début des années 90, de pays pacifique, les coefficients plus élevés sont observés seulement au Portugal, en Italie et en France (2,4-3,0). Dans les autres pays ces coefficients se

situent dans des limites étroites (1,0-1,9), et d'année en année montrent une grande stabilité.

Par contraste, les homicides dans les pays excommunistes s'intensifient. Tout d'abord on y distingue comme deux groupes à peine contigus: pays de l'ancienne URSS, et pays qui ne se trouvaient pas dans ses frontières. Dans la majorité de ces derniers - République Tchèque, Macédoine, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Hongrie - ces chiffres (1,9—3,0) sont inférieurs ou correspondent à ceux du groupe susmentionné des pays d'Europe occidentale, à intensité relativement plus élevée de ces crimes. Seules la Bulgarie et la Croatie diffèrent de ce groupe. Le coefficient le plus élevé de ces crimes est celui de la Bulgarie (5,1); il est égal à celui de la Biélorussie, lequel s'avère le plus faible parmi les pays de l'ancienne URSS. Il est de plus de trois fois supérieur en Moldavie, qui bat tous les records (18,1), et aussi en Estonie (15,1) et en Russie (14,9). (Signalons qu'aux Etats-Unis, ce coefficient s'élève depuis des années à 9-10, il est donc inférieur d'un tiers à celui de la Russie; ces mêmes coefficients en Europe occidentale sont, nous l'avons dit, plusieurs fois inférieurs).

On voit donc que l'opinion selon laquelle la criminalité dans les pays en voie de transformation serait toujours inférieure à celle des pays de l'Europe occidentale, demande à être révisée.

Cette question incite à attirer l'attention sur la criminalité organisée qui sévit dans les pays excommunistes. C'est elle qui a partiellement contribué à l'accroissement de la criminalité accompagnée de violence, d'une dimension précédemment inconnue (sauf, peut-être, en Russie). Les conflits entre les gangs - généralement peu organisés, exerçant une activité locale et sur une modeste échelle - qui étaient réglés la plupart du temps par une rixe ou coups et blessures, le sont maintenant par la suppression des concurrents engagés dans des affaires incomparablement plus importantes qu'autrefois, à l'aide d'une arme à feu ou d'explosifs. L'histoire se déroule dans un cercle étroit de personnes, aussi la haute intensité d'homicides ne signifie-t-elle pas nécessairement que le fait de se trouver dans les rues des villes des Etats concernés comporte un danger pour la vie, comme on l'entend dire parfois par les gens «moyens», convaincus qu'une vague de criminalité déferle sur le pays.

## 5. Criminalité et transformations

En période de transformation, les causes générales de la criminalité ou, comme préfèrent le dire beaucoup de gens, les conditions générales favorisant l'apparition de la criminalité, agissent, aimerait-on dire, comme d'habitude, nous n'avons donc pas à en parler ici. Néanmoins, les transformations concernées ont déclenché de nouvelles forces sociales et économiques, et créé aussi des systèmes organisationnels et c'est à la suite de leur fonctionnement ou, plutôt, en marge de ce fonctionnement que s'est développée la criminalité.

Rappelons que l'un des plans reconnus sur lesquels devaient se réaliser les transformations, c'était l'idée d'avoir ou de recouvrer un Etat indépendant. Le divorce des

peuples qui précédemment avaient vécu dans un seul organisme étatique, était, en règle générale, pacifique (par exemple des Tchèques et des Slovaques - pour laisser de côté quelques incidents - des Etats baltes, des Etats faisant partie de la Communauté des Etats indépendants), mais parfois aboutissait à une cruelle guerre civile, marquée de crimes (la majorité des Etats de l'ancienne Yougoslavie, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Tchétchénie). On peut bien découvrir et compter les crimes, mais l'identification de leurs auteurs, leurs capture et jugement seront limités sans doute à quelques cas particuliers. Mais en évoquant la criminalité de la période de transformation, il ne faudra pas oublier les crimes de guerre et contre l'humanité, les cas de génocide.

Les phénomènes à caractère criminel se sont le plus abondamment produits à l'occasion des transformations du système économique. L'édification de l'économie capitaliste, à la place de l'économie socialiste, consiste essentiellement à substituer à la propriété collective (celle de l'Etat, nommée nationale dans le langage de la propagande) la propriété individuelle (des personnes physiques et morales). Se trouver parmi ces personnes physiques, avoir une part dans la propriété de ces personnes morales, ce but poursuivi par beaucoup a servi d'un terrain favorable à l'esprit d'entreprise et d'initiative, à l'ingéniosité, à l'assiduité au travail, mais aussi à la criminalité. Les processus qui ont joué un rôle particulier en cette matière c'étaient: l'abandon par l'appareil de l'Etat du contrôle méticuleux des activités économiques (mais non de l'intervention dans ce domaine); la privatisation de la propriété de l'Etat; la restitution aux propriétaires légitimes des biens qui leur avaient été illégalement enlevés (ce qui, dans quelques pays, a eu lieu sur une échelle notable); l'instauration de la libre activité économique exercée pour son propre compte dans de très nombreux domaines; l'ouverture progressive des frontières à la circulation toujours plus libre de biens, d'hommes et de capitaux. Si l'on qualifie ces processus comme criminogènes, on rencontre l'opposition chez beaucoup de gens, et l'on se voit accusé d'hostilité à l'égard des transformations économiques. C'est là une séquelle de la pensée manichéenne, propre aux idéologues marxistes, selon lesquels, puisque les phénomènes énumérativement et non exhaustivement précités avaient exercé une influence bénéfique sur l'économie, ils ne pouvaient en même temps avoir un caractère négatif (criminogène).

Les transformations qui ont lieu dans la majorité des pays de l'Europe centrale et orientale se déroulent dans des Etats «faibles», ce qui contraste avec l'Etat «puissant» de l'ancien régime. La faiblesse de l'Etat consiste avant tout en ce que nombre de ses institutions sont toujours en voie d'édification, et aussi en ce qu'il dispose d'un appareil exécutif chétif, entre autres - ceci est le plus important pour nos considérations - d'un fragile appareil de police, d'administration de la justice, douanier, fiscal, de surveillance bancaire, de protection des frontières, etc. Qui plus est, on a l'impression que de puissantes forces politiques et économiques seraient intéressées à faire durer cet état de choses.

## 6. La criminalité ordinaire

C'est l'aspect le plus visible de la criminalité. Elle comporte les infractions fréquentes et qui sautent aux yeux. La perpétuation d'actes plus graves en de nombreux cas a un scénario dramatique, on peut facilement le relater à nos amis ou décrire dans un journal, coloriser, en faire ressortir les détails piquants ou terrifiants. L'information sur la criminalité ordinaire, à côté peut-être de la criminalité organisée, contribue le plus à former l'opinion courante sur l'état et la dynamique de la criminalité dans le pays.

Il n'est pas difficile d'indiquer les caractéristiques communes de la criminalité dans les pays de notre région. Et il ne s'agit pas de changements aussi évidents que la réduction relative de la part des infractions contre les biens de l'Etat et la croissance de celle des infractions contre les biens individuels, puisque c'est la conséquence naturelle de la contraction du champ concerné par les premières de ces infractions. De partout - le moins peut-être de Slovaquie - on apprend que la criminalité ordinaire s'est essentiellement modifiée, non pas tant sa structure mais ses caractéristiques. D'une façon générale, elle est devenue plus grave, en ce sens que sa plus forte recrudescence, et, ensuite sa plus faible réduction, concernaient ses manifestations les plus dangereuses et les plus douloureuses pour les victimes. On voit aussi se modifier les procédés criminels, les instruments utilisés, le degré de complication, voire les buts des infractions.

Les infractions traditionnelles, comme homicides, brigandages, effractions (dont celles de voiture), vols, se sont brutalisées provoquant de plus graves dommages, elles sont perpétrées plus souvent de façon professionnelle, avec plus d'indifférence aux souffrances de la victime, pour ne pas dire avec cruauté. On a l'impression que nous avons affaire à un nouveau type de criminel, qui apprend vite les nouveaux procédés de réalisation d'infractions et moyens d'échapper aux organes de poursuite, qui poursuit opiniâtement son but sans aucune restriction. De tous les pays parviennent les informations sur les brigandages et les extorsions commis avec une brutalité rarement rencontrée autrefois. Selon l'opinion dominante, fondée sur l'expérience, toute serrure peut être violée, toute voiture - quel que soit le dispositif de protection - peut être volée et sans difficulté transférée à un nouveau possesseur. On voit apparaître le vol de voitures d'un nouveau genre: le délinquant vole la voiture pour la «revendre» à son propriétaire. On note de plus en plus d'effractions soigneusement préparées, visant des objets déterminés.

Les instruments utilisés par les criminels changent aussi. L'ordinateur, naguère inaccessible en Europe centrale et orientale, même au marché noir, actuellement est justement un des instruments nouvellement utilisés. Les machines à imprimer ou à copier textes et images les plus sophistiquées sont utilisées par les faussaires de la monnaie, des labels, des documents. Des explosifs, et surtout des armes à feu sont apparus parmi ces instruments, ce qui a provoqué des propositions douteuses de permettre à tous de posséder une telle arme, ce qui aurait conduit à une recrudescence des infractions commises avec violence et à des accidents provoqués par un maniement maladroit de cette

arme. Ainsi tous dispositifs techniques sont utilisés, ce qui est un phénomène mondial, mais nouveau dans les pays de notre région.

L'enlèvement est un bon exemple du changement du but de l'infraction. Avant le début des années 90, notre police notait de quelques à moins d'une vingtaine d'infractions de ce genre par an. Précisons qu'il s'agissait de  $\Gamma$  «enlèvement» d'enfant par un membre de la famille qui n'avait pas le droit de tutelle sur cet enfant ou le droit d'avoir des contacts avec lui.

## 7. La criminalité économique

Le trait caractéristique de la criminalité économique consiste en ce qu'elle échappe à toutes les statistiques à un degré incomparablement plus élevé que la criminalité ordinaire. Elle était répandue aussi à l'époque communiste, mais à présent elle a changé de formes et d'envergure, et les effets qu'elle produit ne sont plus les mêmes. Sous le régime économique précédent, cette criminalité avait sa source, d'un côté, dans les conséquences de l'idée manquée de «l'unité du pouvoir d'Etat», selon laquelle l'exercice du pouvoir au nom de l'Etat (*imperium*) n'était pas séparé de l'administration de son patrimoine (*dominium*), et, de l'autre côté, dans les mesures tendant à exterminer la propriété privée et à empêcher l'exercice d'une activité économique par les particuliers. On affirmait, en effet, que l'activité économique individuelle était une source d'exploitation abusive, et qu'en outre - ce qu'on ne déclarait pas ouvertement - cette activité n'aurait pas permis de soumettre les citoyens au pouvoir totalitaire. Ce pouvoir devait être l'unique distributeur de tous biens, c'était de lui seul que devait dépendre le niveau de vie toléré, tout au plus austère. Une relative aisance n'était garantie qu'à certains (aux groupes détenteurs du pouvoir, à ceux directement liés à eux, appelés à les protéger et glorifier). L'activité économique individuelle exercée pour son propre compte était considérée, en dehors des limites prescrites, comme une activité criminelle. On peut citer comme humoristiques les dispositions, alors en vigueur dans les pays socialistes, sur la spéculation, interdisant entre autres aux citoyens d'acheter des marchandises pour les revendre avec gain - soit de faire du commerce - ou laissant exercer toute activité économique individuelle (en Pologne, sauf l'agriculture) seulement avec l'autorisation des autorités compétentes.

Dès qu'on a entrepris d'instaurer l'économie du marché, c'est l'existence du «pouvoir unique de l'Etat» qui s'est révélée criminogène. Les mêmes personnes, ou liées les unes aux autres, prenaient des décisions impératives et des mesures patrimoniales, et de ce fait, ces dernières valaient «leur pesant d'or». Par exemple, la décision sur la vente ou la privatisation d'une usine, était prise par le même fonctionnaire qui était obligé de veiller à la bonne gestion de cette usine, à son développement et aux revenus optimaux qu'elle devait rapporter au Fisc. Et en même temps, l'acheteur aussi bien que le fonctionnaire qu'il s'était concilié, avaient intérêt à baisser la valeur ou l'estimation de l'usine concernée, pour qu'elle fût vendue le moins cher possible. On ne saurait s'étonner que le conflit de ce genre soit souvent réglé au détriment de l'intérêt public.

Les décisions concernant la privatisation ou la vente des éléments du patrimoine national figurent parmi les nombreuses décisions prises par l'appareil de l'Etat au cours de l'exercice des attributions d'autorité et administratives et présentant une importance économique. D'autres concernent dotations et subventions, quotas d'exportation et d'importation, autorisations de change, allègements douaniers ou fiscaux, concessions, tarifs, conditions et évaluation des résultats des appels d'offre, et beaucoup d'autre matières. Pareillement, les décisions concernant l'apport du capital d'Etat à des entreprises mi-privées ou privées, et aussi celles concernant le choix de l'offrant de travaux ou de services, ont créé et créent toujours de grandes chances de réaliser d'extraordinaires bénéfiques aux dépens des recettes budgétaires et d'autres participants aux échanges. Une autre source criminogène, c'est l'information. Elle peut concerner les solutions juridiques en cours de préparation, l'abolition de diverses restrictions en matière économique, la modification des cours des changes, les prix offerts par d'autres participants aux échanges, les revenus des maisons commerciales, les opérations envisagées par la police ou d'autres organes de contrôle, etc.

Le fait que les décisions et les informations soient devenues l'objet du marché (ou du marché noir) est le résultat de la corruption croissante de l'appareil de l'Etat des pays excommunistes. L'étendue du phénomène varie d'un pays à l'autre. Dans de nombreux pays, la corruption a atteint un niveau qui décourage le capital étranger de s'engager ou provoque son retrait. Dans d'autres, elle freine les transformations économiques, et dans un cas (en Bulgarie) elle a provoqué, à un certain moment, le retour d'une hyperinflation.

D'une façon générale, si l'on observe le système du marché en naissance dans les pays excommunistes, on voit nettement que le capital local avait, et a toujours pour source, en majeure partie, la propriété de l'Etat («de toute la nation») et le budget de l'Etat. Dans cette situation, l'accès au pouvoir, donc aussi à la possibilité de prendre des décisions susmentionnées, et aussi à l'information, est devenu le principal moyen d'enrichissement rapide. Les liens de la politique et de l'économie ont revêtu dans ces pays une forme qui rend sérieusement pathologiques les processus de transformation constitutionnelle. Ce qui, dans une grande mesure, décide du succès d'une initiative économique, ce n'est pas le marché des marchandises et des services, mais l'accès aux décisions et à l'information.

A mesure que progressent les transformations constitutionnelles, la criminalité économique subit des modifications rapides. Les entreprises privatisées ont besoin de capitaux (donc de crédits), de garantie de vente de leurs produits (de préférence sous forme des commandes publiques), d'agents bienveillants haut placés des entreprises qui continuent à être gérées par l'Etat, afin d'y acheter bon marché et de vendre cher, elles ont besoin aussi d'allègements fiscaux, d'exemption des droits de douane, etc.

Egalement le droit a été, et est maintes fois créé de telle façon que sa violation soit facile et lucrative. Voici deux exemples de Pologne, un ancien et un récent. Le premier, c'était l'introduction, et ensuite la modification des dispositions concernant l'importation d'alcool. Primitivement, elles autorisaient l'importation d'alcool en très grandes quantités, ensuite elles la limitaient aux quantités non commerciales (sans les préciser davantage), puis, prévoyaient de nouvelles restrictions, mais laissaient toujours trouver

une lacune, et enfin retardaient la mise en place de l'accise sur le commerce d'alcool. L'exemple récent, c'est l'adoption des dispositions sur le combustible coloré, vendu aux agriculteurs à un prix préférentiel. Une solution qui, dirait-on, a été inventée exprès pour offrir de vastes possibilités d'abus.

Si l'on tentait de définir en un mot le caractère du système actuellement en vigueur dans la majorité des pays ex-communistes, on n'emploierait pas tant le terme de démocratie ou d'autocratie que, plutôt, de kleptocratie (terme forgé pour désigner le système du pouvoir dans de nombreux Etats africains, nés dans les années 50 et 60).

Le trait caractéristique de la criminalité économique est qu'elle représente, en règle générale, l'élément marginal - parfois peut être signifiant, néanmoins marginal - de l'activité productive, tertiaire ou commerciale. Dans des conditions favorables - or telles sont offertes par le système économique en voie de transformation - les milieux d'affaires - privées et publiques - sont entraînés dans les infractions économiques à une échelle incomparablement plus importante que dans les pays démocratiques à stable système capitaliste. Sans ces infractions, beaucoup des nouvelles initiatives n'auraient pas eu lieu, elles n'auraient pas généré de bénéfices permettant un développement économique rapide, et parfois de faire face à la concurrence et de subsister sur le marché. Un important pourcentage des habitants de chaque pays de notre région commettent des infractions économiques, du fait qu'ils enfreignent - d'une façon qui viole le droit pénal - les prescriptions fiscales relatives à l'emploi (par exemple, en embauchant «au noir»), ceux qui se font attribuer abusivement des prestations sociales et qui font de la menue contrebande.

On entend dire que ces phénomènes étaient répandus également dans le système de l'économie socialiste. C'est juste, seulement à présent ils se déroulent à une échelle incomparablement plus grande. En admettant même que beaucoup de ces phénomènes sont un héritage du système précédent, maintenant ils bénéficient des conditions plus favorables à leur développement. Les économistes classent beaucoup de ces phénomènes dans la «zone grise», et soulignent que son existence favorise le développement économique. Il en est peut-être ainsi effectivement mais cela ne change pas pour autant l'opinion du criminologue qui non seulement attire l'attention sur le fait que ces phénomènes contribuent à déstabiliser l'ordre juridique, mais indique aussi leur incidence négative, d'ordre culturel et à longue échéance, qui se traduit par le respect décroissant du droit et par la prééminence de la roublardise et des machinations frauduleuses. Il n'est donc pas étonnant que, dans l'esprit de la population des pays ex-communistes, l'aisance est associée à la fraude et non au travail assidu et à l'épargne (j'évite volontairement le mot «ingéniosité», car depuis quelque temps il a un sens équivoque).

A l'époque du déclin de l'Etat gouverné par les communistes et de leurs préparatifs à partager le pouvoir avec l'opposition, les procédés d'exploitation parasitaire des ressources de l'Etat revêtaient des formes légales, du reste élaborées sous le diktat des fonctionnaires qui allaient en bénéficiaire et qui se métamorphosaient en entrepreneurs autonomes. On fondait, par exemple, des sociétés à participation du capital étranger, et ensuite sans ce capital, ce qui était autorisé par les textes en vigueur. Ce n'est pas la

création de ces sociétés qui était illégale, mais les règles financières qui présidaient à leur constitution et aussi leurs activités.

Dans les pays de l'Europe centrale et orientale, malgré les différences qui les distinguent, on observe beaucoup de manifestations semblables de la criminalité économique, ce qui témoigne, d'un côté, du caractère analogue des problèmes qu'ont à affronter les pays édifiant l'économie du marché. Dans tous ces pays, à l'échelle différente et à des moments différents (ce qui ne veut pas dire qu'à des étapes différentes de ce processus), on voyait naître des établissements financiers offrant des taux d'intérêt très élevés des capitaux (plutôt de l'épargne) leur confiés, sans exercer aucune activité économique - ou en exerçant une activité apparente - et dont on prévoyait la durée d'existence en fonction seulement du nombre des clients qui viendraient confier leur argent. C'étaient de parabanques ou établissements de crédit, les fameuses «pyramides», etc. L'exemple le plus récent des résultats des activités de ces organismes, qui apparaissent au moment où ils s'écroulent, est l'Albanie qui a connu la rébellion et l'anéantissement des structures de l'Etat. En Russie, l'initiative de l'Etat d'il y a quelques années, mettant fin à l'activité d'un tel organisme, a suscité un vif mécontentement de ceux qui espéraient toujours recouvrer les économies qu'ils avaient confiés à cet établissement. Les autres pays de la région ont connu des activités analogues, sauf que le nombre des naïfs désireux de multiplier rapidement leurs finances n'était pas partout aussi important.

L'exemple de l'enrichissement aux dépens du budget, dans tous les pays ex-communistes, c'est le cas des «mauvaises dettes». L'évaluation de ce phénomène n'est pas très simple, parce que, à côté de l'extorsion des crédits consentis avec l'aide du personnel des banques et de divers intermédiaires qui en tiraient profit, il y avait tout simplement l'incompétence des donneurs de crédits, l'inexistence de procédures précises de vérification de la crédibilité des bénéficiaires de crédits, le manque de registres utiles, etc. Il semble toutefois que les pertes subies sont, en grande majorité, à mettre sur le compte des extorsions commises.

Un élément semblable de la criminalité économique, commun à notre région, c'est son internationalisation. Les vraies grandes affaires impliquent (outre l'appropriation des biens de l'Etat) des échanges avec l'étranger. Importations, exportations, réexportations, transit de marchandises offrent, vu la faiblesse des services douaniers et du contrôle fiscal, des possibilités de réaliser des bénéfices particulièrement élevés au moyen de la fraude fiscale (par exemple, en évitant de payer le droit d'accise, en n'acquittant pas, par fraude, les droits de douane, en extorquant le remboursement de la TVA, etc.).

## 8. La criminalité organisée

La description des caractéristiques essentielles de la criminalité dans les pays en période de transformations constitutionnelles serait très insuffisante, si l'on n'attirait pas une l'attention particulière sur la criminalité organisée. Elle est une sorte de pont entre la criminalité ordinaire et la criminalité économique. Elle n'est pas chose nouvelle dans les pays de l'Europe centrale et orientale, où elle a existé précédemment mais

à une échelle incomparablement plus faible. Et il y a eu également des cas où l'appareil de l'Etat était lié à cette criminalité (en Pologne les affaires du change, ou l'affaire «Żelazo» (Fer), en Russie l'entourage de la fille de Brejnev).

Nonobstant les difficultés connues qu'il y a à définir la criminalité organisée à l'usage du droit pénal, le criminologue a beaucoup moins de problèmes pour préciser de quoi il s'agit. Il dirait qu'on est en présence de la criminalité organisée quand les infractions sont commises par un groupe d'individus, constituant une structure hiérarchisée avec un chef, caractérisée par son caractère durable et par la répartition des rôles et des fonctions, spécialisé dans un (ou plus d'un) genre d'infractions. Si les membres du groupe commettent d'autres infractions (en règle générale ordinaires), c'est pour s'assurer que la principale activité criminelle du groupe - laquelle ressemble souvent à des opérations du monde des affaires - sera efficace. Pareillement, ses activités d'un autre genre, par exemple celles des maisons commerciales qu'il possède (si elles ne sont pas destinées au placement de capitaux), servent à camoufler les infractions commises ou à légaliser les bénéfices réalisés sur cette voie. Si donc le monde des affaires est habituellement orienté vers la réalisation légale des bénéfices, éventuellement «assistée» de délits économiques occasionnels, l'activité économique de la criminalité organisée est axée sur les affaires illégales, parfois sous l'apparence de la légalité. Cette différence, évidente dans les pays à économie du marché stabilisée, s'estompe parfois dans ceux qui commencent seulement à édifier cette économie, où, trop souvent, on ne peut distinguer un homme d'affaires d'un mafioso.

La forme la plus dangereuse de la criminalité organisée est celle qui a le caractère d'une mafia. Sa caractéristique particulière, ce sont les connexions de l'organisation criminelle avec des fonctionnaires publics. Du reste l'un des objectifs d'une telle organisation consiste justement à établir de telles relations, aussi durables que possible. Le fait de corrompre un douanier, agent de police ou homme politique ne signifie pas encore que l'organisation est liée à une mafia. Pour que cette liaison soit réelle, il faut qu'elle les ait à sa solde, les rémunère assez régulièrement, pour les assujettir ainsi, et qu'elle puisse promouvoir ses membres à des fonctions publiques. Les autorités niaient, malgré les faits évidents, l'existence de telles organisations, maintenant elles ne le font plus. Il semble indubitable que ces organisations se sont épanouies bien plus dans les anciens membres de l'URSS que dans les autres pays de notre région, excepté peut-être la Bulgarie.

Il est caractéristique que jusqu'à présent on ne voit pas que la criminalité organisée se rétrécisse. Au contraire, on voit grandir le nombre de groupes criminels organisés et de leurs membres. Cette criminalité gagne en influence, elle s'adapte aux besoins du marché et établit de nouvelles relations internationales. C'est elle, et non la recrudescence de la criminalité ordinaire, qui présente une grande menace pour le bon déroulement du processus de transformation, car elle provoque des pertes dans l'économie nationale et contribue à la corruption de l'Etat.

Quand on est au courant des activités de la criminalité organisée en d'autres pays, on peut dire qu'elle s'engage dans ses domaines traditionnels, avant tout dans le trafic de marchandises et la prestation des services, et moins dans la production. Toutes restrictions à l'approvisionnement en biens recherchés font naître des conditions favora-

blés au développement de la criminalité organisée. Les frontières de l'Etat constituent une telle restriction; avec les différences des prix dans les pays voisins, et davantage encore en présence de la demande insatisfaite, elles forment un milieu favorisant l'expansion de cette criminalité. Quant à la matière de la contrebande, elle varie en fonction des besoins du marché dans notre région; on y voyait le trafic illégal, de l'Ouest vers l'Est, d'automobiles, d'alcool, du matériel électronique, et, dans le sens inverse, de narcotiques, d'hommes, d'oeuvres d'art, de métaux non ferreux. Cette liste devait s'enrichir et se diversifier avec le temps. Mentionnons à part le trafic d'armes, car c'est un domaine où il est très difficile - en tout cas dans les pays de notre région - de séparer le commerce de la contrebande, la mafia de l'appareil de l'Etat.

Du côté de la production, il faut citer surtout la fausse monnaie et le faux documentaire, la drogue synthétique, les enregistrements phonographiques, les logiciels.

Mais l'offre la plus diversifiée de la criminalité organisée ce sont les services. Elle propose donc des gardiens et des gardes du corps (services particulièrement appréciables vu l'insuffisance chronique des effectifs de la police), l'organisation du marché de la prostitution, le transport et la distribution des marchandises passées en contrebande, notamment des alcools, des cigarettes et des narcotiques, la fourniture des documents les plus divers (de transport, certificats, etc.), le recouvrement des dettes, le blanchiment d'argent, les vols d'objets soigneusement choisis, sur commande ou en vue de les écouler auprès des acquéreurs concrets (objets d'art, collections numismatiques ou philatéliques) et beaucoup d'autres.

\*

\*            \*

Le plus grand problème de la criminalité dans les pays de l'Europe centrale et orientale est la criminalité économique et la criminalité organisée. Selon une opinion assez répandue, la propagation de la criminalité économique est inévitable. Les partisans de cette opinion admettent généralement qu'il ne faut, pas «trop en parler», que l'instauration de l'économie du marché s'est toujours accompagné de scandales financiers, que la rapide naissance de la classe moyenne dans les pays qui n'en avaient pas une ne peut se dérouler dans le plein respect du droit et de la probité, non seulement parfaite mais élémentaire, que „le premier million est nécessairement à voler». Néanmoins, les différences entre les pays de notre région dans la propagation de cette criminalité, et du phénomène corrélatif qu'est la corruption de l'appareil de l'Etat et des collectivités locales, sont notables.

De nombreux pays ex-communistes sont menacés d'une nouvelle criminalisation de l'économie et de l'appareil de l'Etat, au sein duquel les personnes mêlées à diverses relations illégales semblent jouer un rôle croissant. C'est d'autant plus facile que, dans la grande majorité de ces pays, les media, délivrés de censure, ne sont pas encore le quatrième pouvoir, ne se sont pas libérés de certains liens de dépendance. Là où la justice fonctionne faiblement et lentement, où sont tolérés divers cas de malhonnêteté, auxquels participent parfois des représentants des pouvoirs publics qui font plier les dispositions de la loi à leur volonté, ou encore les rendent ou font retarder au gré

de leurs besoins, là il est difficile de monter un front de résistance à ces pratiques et de les réprouver fermement. D'ailleurs la propagation de telles pratiques n'est pas en contradiction avec l'existence et le développement du système de l'économie de marché, comme le prouve certainement en Europe le cas d'Italie. Nous faut-il suivre cette voie?